

## Délibération n°2017.00073

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France  
(CARPF)- Schéma de mutualisation des services - Avis

Séance du 10 octobre 2017

.....  
**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 11

absents excusés non représenté : 2  
.....

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

**ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :**

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

**ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :**

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Gilbert TROUILLET

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2017.00073

### Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF)- Schéma de mutualisation des services - Avis

---

Le Conseil municipal

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Franck SUREAU, Adjoint au maire, délégué à la vie des quartiers et finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-39-1,

Vu le projet de rapport de présentation du schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, notifié le 30 août 2017,

Considérant qu'il est demandé au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 3 octobre 2017,

#### **DELIBERE A l'unanimité**

**EMET** un avis favorable sur le rapport de présentation du schéma de mutualisation établi en application de l'article L. 5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.